



**DELIBERATION N° 23/043 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE  
APPROUVANT L'ORGANISATION DE LA DEUXIÈME ÉDITION DE  
L'ÉVÉNEMENT « TERRITORII DI DUMANE » EN JUIN 2023 À AIACCIU, EN  
PARTENARIAT AVEC LE DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC POUR LE  
RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT CORSICA FIBRA, SA MAISON MÈRE XP FIBRE, LA  
FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS (FFT) ET LA FILIÈRE INFRANUM**

**CHÌ APPROVA L'URGANISAZIONE DI A SECONDA EDIZIONE DI L'AVENIMENTU  
« TERRITORII DI DUMANE » DI GHJUGNU DI U 2023 IN AIACCIU, IN  
PARTENARIATU CÙ U DELEGATARIU DI SERVIZIU PUBLICU PER U RITALE  
ALTISSIMU FLUSSU CORSICA FIBRA, A SO SUCETÀ MATRE XP FIBRA, A  
FEDERAZIONE FRANCESE DI I TELECOM (FFT) È A FILIERA INFRANUM**

---

**REUNION DU 26 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt trois, le vingt six avril, la Commission Permanente, convoquée le 18 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI  
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI  
Mme Julia TIBERI à M. Saveriu LUCIANI

**LA COMMISSION PERMANENTE**

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,

- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 22/074 AC de l'Assemblée de Corse du 2 juin 2022 approuvant le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse - Sotan Smart Isula,
- VU** la délibération n° 23/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023 approuvant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** la délibération n° 22/057 CP de la Commission Permanente du 1<sup>er</sup> juin 2022 approuvant la participation de la Collectivité de Corse à l'événement « Territorii di Dumane » au Palais des Congrès d'Aiacciu le 30 juin et le 1<sup>er</sup> juillet 2022,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

#### **Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

#### **N'a pas pris part au vote : M.**

Paul-Félix BENEDETTI

#### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse, tel qu'annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** l'organisation de la deuxième édition de l'évènement « Territorii di Dumane » à Aiacciu les 22 et 23 juin 2023, telle que proposée dans le rapport ci-annexé, et pour laquelle les crédits nécessaires aux prestations de location du Palais des Congrès et de traiteur, d'un montant de 48 000 € TTC, seront prélevés au Budget Primitif 2023, programme 6151, opération 6151Q001, section fonctionnement.

**ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention de partenariat afférente à ce projet, telle que figurant en annexe à la présente délibération.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 26 avril 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 26 AVRIL 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ORGANISATION DE LA DEUXIÈME ÉDITION DE  
L'ÉVÉNEMENT "TERRITORII DI DUMANE" EN JUIN 2023  
À AIACCIU, EN PARTENARIAT AVEC LE DÉLÉGATAIRE  
DE SERVICE PUBLIC POUR LE RÉSEAU TRÈS HAUT  
DÉBIT CORSICA FIBRA, SA MAISON MÈRE XP FIBRE, LA  
FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS (FFT) ET LA  
FILIÈRE INFRANUM**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

### Objet du présent rapport

Le présent rapport propose que la Collectivité de Corse coorganise en juin 2023 la deuxième édition de l'événement intitulé « Territorii di Dumane » avec son délégataire de service public pour le réseau très haut débit Corsica Fibra et sa maison mère Xp Fibre, la Fédération Française des Télécoms (FFT), qui réunit les opérateurs de communications électroniques en France, et la Filière InfraNum, qui regroupe plus de 200 entreprises du secteur des télécommunications.

La participation financière de la Collectivité de Corse à cet événement est fixée à 40 000 € HT, soit 48 000 € TTC.

L'événement se déroulera au Palais des Congrès d'Aiacciu le jeudi 22 et le vendredi 23 juin 2023.

Dans un souci d'équilibre territorial, il est proposé que cet événement soit précédé d'une visite inaugurale de l'installation d'un nouveau pilonne de téléphonie mobile organisée au sein d'un village et, également, d'une journée de rencontres et d'échanges sur la thématique « risque cyber », organisée à Corti. Il est également proposé que l'événement soit suivi d'un colloque dédié à la mise en réseau de tous les acteurs de l'inclusion numérique insulaire organisé à Bastia à l'automne 2023.

### Retour sur l'événement Territorii di Dumane organisé en 2022

En fin d'année 2021, la Collectivité de Corse et Corsica Fibra ont pris contact avec la Fédération Française des Télécoms (FFT) et la filière InfraNum afin de leur proposer l'organisation à l'été 2022 d'un événement commun dédié à l'aménagement et la transformation numérique de la Corse.

La Fédération Française des Télécoms (FFT), et la Filière InfraNum, ont accepté cette proposition.

Par délibération n° 22/057 CP de la Commission Permanente du 1<sup>er</sup> juin 2022, la Collectivité de Corse s'engageait dans l'organisation de cet événement en Corse pour un montant de 28 800 € TTC.

Baptisé « Territorii di Dumane » et ayant pour titre « Les clés du succès pour des territoires connectés et durables », l'événement s'est déroulé au Palais des Congrès d'Aiacciu le 30 juin et le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Son programme se déclinait autour de :

- Deux thématiques dédiées au déploiement des infrastructures fixes et mobiles :

- « FttH » et « New Deal Mobile » ;
- Une thématique dédiée à la stratégie numérique Smart Isula et aux développements des usages numériques en Corse : « Pour un numérique choisi plutôt que subi ».

Avec près de 150 participants, cet événement a été un véritable succès et a bénéficié d'un large écho dans la presse régionale et nationale.

### **Organisation de la deuxième édition de Territorii di Dumane à l'été 2023 à Aiacciu**

Compte tenu du succès de l'édition 2022, la Collectivité de Corse, Corsica Fibra et sa maison mère Xp Fibre, la Fédération Française des Télécoms (FFT) et la filière InfraNum souhaitent renouveler l'initiative et proposent d'organiser la deuxième édition de l'événement Territorii di Dumane au Palais des Congrès d'Aiacciu le jeudi 22 et le vendredi 23 juin 2023.

L'événement sera organisé au sein du Palais des Congrès d'Aiacciu autour de deux journées de conférences, d'ateliers et de débats sur la thématique « Résilience et souveraineté des réseaux ». Comme pour l'édition 2022 ces journées réuniront élus, acteurs et experts du numérique tant sur le plan national que local. 150 à 200 participants sont attendus.

Le programme des journées sera défini par le comité d'organisation autour des sujets liés à Smart-Isula (délibération n° 22/074 AC de l'Assemblée de Corse du 2 juin 2023 approuvant le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse - Smart Isula). Le jeudi 22 juin sera une journée complète de conférences/débats, clôturée par un dîner. Le vendredi 23 juin sera mobilisée par des ateliers, une plénière de synthèse et un déjeuner.

Un site Internet dédié à l'événement sera mis en ligne sur [www.territoriididumane.corsica](http://www.territoriididumane.corsica). Une retransmission en direct des débats sera réalisée sur ce dernier ainsi que sur tous les sites Internet des partenaires du projet.

### **Organisation de trois événements autour de Territorii di Dumane ailleurs qu'à Aiacciu**

Pour cette édition 2023, il est proposé d'organiser, au côté de l'événement des 22 et 23 juin qui se tiendrait donc à Aiacciu, trois autres événements sur les thématiques « réseaux de téléphonie mobile », « cyber sécurité » et « inclusion numérique ». Ces trois événements seraient également organisés en partenariat avec Corsica Fibra, Xp Fibre, la filière Infranum et la Fédération Française des Télécoms. Les deux événements organisés en amont de Territorii di Dumane permettraient de nourrir la session plénière de l'événement des 22 et 23 juin.

La journée « réseaux de téléphonie mobile » serait organisée avant les 22 et 23 juin au sein d'un territoire dans lequel un nouveau site aura été déployé récemment dans le cadre du dispositif de couverture ciblée du programme New Deal Mobile. Cette journée consisterait à convier, en partenariat avec la Préfecture de Corse et la Fédération Française des Télécoms, les élus des territoires concernés, le bureau du Comité de Massifs et les opérateurs de téléphonie mobile afin de réaliser :

- La visite et l'inauguration officielle de l'installation déployée ;
- Une réunion de travail permettant de dresser le bilan du dispositif, de discuter collectivement des difficultés, de définir les solutions permettant de les surmonter et de présenter les perspectives à venir.

La journée « cyber sécurité » serait organisée à Corti, avant les 22 et 23 juin, en partenariat avec l'Université de Corse. Elle consisterait à convier les responsables et représentants d'entreprises et de collectivités corses, l'ANSSI, les opérateurs spécialisés en la matière afin de sensibiliser aux enjeux, présenter voire simuler comment se déroule réellement une attaque et quelles en sont les conséquences, partager des retours d'expériences concrets, présenter le centre de réponse à incidents Cyber Corsica et ses services.

Le colloque de deux journées autour de l'« inclusion numérique » serait organisée à Bastia à l'automne 2023, en partenariat avec l'association Hub Corsica pour un numérique inclusif. Ces deux journées collaboratives consisteraient à réunir les acteurs locaux et nationaux de la médiation numérique au côté des responsables des tiers-lieux, des fablabs, des espaces de coworking, des citoyens et des représentants des forces vives du territoire afin de réfléchir à la mise en œuvre d'actions concrètes permettant d'améliorer l'inclusion numérique, notamment au sein des territoires ruraux. Le processus d'idéation serait animé par les agents du Corsica Lab de la Collectivité de Corse. Émahô, organisateur des Digital Factory in Paesi pour le compte de la Collectivité de Corse et de son délégataire Corsica Fibra, serait associé à ces deux journées. A l'issue de l'événement un plan d'actions d'e-inclusion serait défini à destination des citoyens, notamment ceux habitants dans les territoires les plus isolés.

### **Participation de la Collectivité de Corse et impact budgétaire pour l'édition 2023**

La Collectivité de Corse entend apporter une participation active à l'organisation de ces événements.

Le rôle de la Collectivité de Corse serait de :

- Participer au comité d'organisation et de définition de leur programme ;
- Identifier les élus et les responsables locaux et nationaux à inviter ;
- Consolider avec les autres parties une liste commune des personnalités à inviter ;
- Lancer les invitations mails et papiers à destination des invités ;
- Communiquer sur ces événements de manière concertée avec les autres parties ;
- Participer et coanimer les événements ;
- Autoriser les autres parties à communiquer sur le projet ;
- Prendre en charge les frais de location du lieu accueillant l'événement Territorii di Dumane des 22 et 23 juin 2023, à savoir le Palais des Congrès d'Aiacciu ;
- Prendre en charge les frais de traiteur liés à l'événement Territorii di Dumane des 22 et 23 juin 2023.

Les autres coûts liés à ce projet seront pris en charge par les partenaires que sont Corsica Fibra, Xp Fibre, la Fédération Française des Télécoms et la Filière InfraNum.

Sur la base de l'édition organisée en 2022, le coût total du projet dans sa globalité est estimé à 150 000 € TTC.

La location du lieu, à savoir le Palais des Congrès d'Aiacciu et les prestations de traiteur pour l'événement des 22 et 23 juin 2023 ont été estimés à un montant maximum total de 40 000 € HT, soit 48 000 € TTC. La mise en œuvre de ces deux prestations se fera directement via le recours aux marchés publics souscrits par la Direction des Moyens Généraux de la Collectivité de Corse. Le coût induit par ces deux prestations sera pris en charge sur le programme N6151 et le code affectation 6151N003 de cette même Direction.

Pour mener à bien ce projet, il est proposé de mettre en œuvre une convention de partenariat entre la Collectivité de Corse, Corsica Fibra, Xp Fibre, la Fédération Française des Télécoms et la Filière InfraNum.

Le présent projet sera mis en œuvre dès l'adoption du présent rapport et la signature de la convention de partenariat présentée en annexe.

### **Affectation budgétaire**

Origine BP2023 - Section Fonctionnement - Programme N6151 Administration générale - Code affectation 6151Q001

<b>Montant Disponible - AE 2023-6151</b>	<b>2 250 943,14 €</b>
<b>Montant à affecter</b>	
Événement Territorii di Dumane 2023 (location du Palais des Congrès d'Aiacciu et prestation de traiteur)	48 000,00 €
<b>Disponible à nouveau</b>	<b>2 202 943,14 €</b>

### **Conclusion :**

Il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse ;
- D'approuver l'organisation de la deuxième édition de l'évènement « Territorii di Dumane » à Aiacciu les 22 et 23 juin 2023, tel que proposée dans le présent rapport, et pour laquelle les crédits nécessaires aux prestations de location du Palais des Congrès et de traiteur, d'un montant de 48 000,00 € TTC, seront prélevés sur le BP 2023, programme 6151, opération 6151Q001, section fonctionnement ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention de partenariat afférente à ce projet, telle que figurant en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



# **Convention de partenariat entre la Cullettività di Corsica, Corsica Fibra, la Fédération Française des Télécoms, InfraNum et Xp Fibre**

*Organisation de la deuxième édition de l'évènement numérique « Territorii di dumane » à Ajacciu les 22 et 23 juin 2023*

**Entre les soussignés :**

La **Cullettività di Corsica** dont le Siège est situé **Hôtel de la Cullettività di Corsica, 22, cours Grandval BP 215 - 20187 Ajacciu Cedex 1** représentée par **M. Gilles Simeoni, Président du Conseil exécutif de Corse**, ci-après nommée « la Cullettività di Corsica »,

**Et :**

**Corsica Fibra** dont le siège est situé au : **124 Boulevard de Verdun 92400 Courbevoie** représentée par **M. Lionel Recorbet, Président**, ci-après nommée « Corsica Fibra »,

**Et :**

La **Fédération Française des Télécoms** dont le siège est situé au **17 rue de l'Amiral Hamelin 75016 Paris** représentée par son **Directeur Général, M. Michel Combot**, ci-après nommée « la Fédération Française des Télécoms »,

**Et :**

**InfraNum** dont le siège est situé **17 rue de l'Amiral Hamelin 75016 Paris** représentée par son Délégué Général **M. Hervé Rasclard**, ci-après nommée « InfraNum »,

**Et :**

**Xp Fibre** dont le siège est situé au : **124 Boulevard de Verdun 92400 Courbevoie** représentée par **M. Lionel Recorbet, Président**, ci-après nommée « Xp Fibre ».

**Tous ensemble désignés « les parties » et individuellement « partie ».**

**Il a été convenu et décidé ce qui suit :**

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'organisation de l'évènement numérique « Territorii di dumane » qui sera organisé à Aiacciu les 22 et 23 juin 2023.

Elle est mise en œuvre dans le cadre de la délibération n° 23/043 CP de la Commission Permanente du 26 avril 2023.

## **ARTICLE 2 - CONTEXTE DU PROJET**

En fin d'année 2021, la Collectivité de Corse et Corsica Fibra, son délégataire de service public du réseau très haut débit, ont pris contact avec la Fédération Française des Télécoms (FFT) et la filière InfraNum afin de leur proposer l'organisation d'un évènement commun dédié à l'aménagement et la transformation numérique en Corse à l'été 2022.

La Fédération Française des Télécoms (FFT), qui réunit les opérateurs de communications électroniques en France et la Filière InfraNum, qui regroupe plus de 200 entreprises du secteur des télécommunications, organisant chaque année plusieurs évènements d'envergure nationale dédiés au numérique, ont accepté cette proposition.

Baptisé « Territorii di Dumane » et ayant pour titre « Les clés du succès pour des territoires connectés et durables », l'évènement s'est déroulé au Palais des Congrès d'Aiacciu le jeudi 30 juin et le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022. Son contenu s'est articulé autour de trois conférences plénières et de trois ateliers de travail permettant de traiter trois thématiques :

- Deux thématiques dédiées au déploiement des infrastructures fixes et mobiles : « FttH » et « New Deal Mobile » ;
- Une thématique dédiée à la stratégie numérique Smart Isula et aux développements des usages numériques en Corse : « Pour un numérique choisi plutôt que subi ».

Dans ce contexte, la Fédération Française des Télécoms et InfraNum ont ainsi proposé d'organiser, pour la première fois, un évènement en commun en Corse en 2022 en y associant pleinement la Collectivité de Corse, son délégataire Corsica Fibra du groupe Xp Fibre.

Baptisé « Territorii di Dumane », l'évènement est prévu au Palais des Congrès d'Aiacciu le jeudi 30 juin après-midi et le vendredi 1<sup>er</sup> juillet matin. Il s'articulera autour de trois principales thématiques :

- Deux thématiques dédiées au déploiement des infrastructures fixes et mobiles : « FttH » et « New Deal Mobile » ;
- Une thématique dédiée à la stratégie numérique Smart Isula et aux développements des usages numériques en Corse : « Pour un numérique choisi plutôt que subi ».

Compte tenu du succès de l'édition 2022, la Collectivité de Corse, Corsica Fibra et sa maison mère Xp Fibre, la Fédération Française des Télécoms (FFT) et la filière InfraNum souhaitent renouveler l'expérience en organisant à nouveau un événement Territorii di Dumane au Palais des Congrès d'Ajaccio le jeudi 22 et le vendredi 23 juin 2023.

### **ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DES PARTIES**

Les engagements de chacune des parties sont décrits ci-après. En cas de non-respect de ces derniers, chaque partie se réserve le droit de mettre fin à la présente convention, sans le moindre préavis et se réserve le droit de demander réparation du préjudice.

#### **3.1 Engagements de la Cullettività di Corsica**

La Cullettività di Corsica s'engage à :

- Participer aux réunions de travail organisées entre les parties visant à préparer l'évènement,
- Prendre en charge les frais de location du lieu accueillant l'évènement, à savoir le Palais des Congrès d'Ajaccio,
- Prendre en charge les frais de traiteur liés à l'évènement,
- Identifier les élus et les responsables locaux à inviter à l'évènement,
- Consolider avec les autres parties une liste commune de personnalités à inviter,
- Mettre à disposition l'adresse [territoriidumane@isula.corsica](mailto:territoriidumane@isula.corsica) pour effectuer les invitations par mail,
- Communiquer sur ce projet uniquement de manière concertée avec les autres parties,
- Participer à l'évènement lors de sa tenue,
- Autoriser les autres parties à communiquer sur le présent partenariat.

#### **3.2 Engagements de Corsica Fibra**

Corsica Fibra s'engage à :

- Participer aux réunions de travail organisées entre les parties visant à préparer l'évènement,
- Prendre en charge les frais de communication, de régie et d'animation liés à l'évènement,
- Identifier parmi ses contacts les responsables à inviter à l'évènement,
- Consolider avec les autres parties une liste commune de personnalités à inviter,
- Communiquer sur ce projet uniquement de manière concertée avec les autres parties,
- Participer à l'évènement lors de sa tenue,
- Autoriser les autres parties à communiquer sur le présent partenariat.

### 3.3 Engagements de la Fédération Française des Télécoms

La Fédération Française des Télécoms s'engage à :

- Participer aux réunions de travail organisées entre les parties visant à préparer l'évènement,
- Identifier parmi ses membres et ses contacts les personnes à inviter à l'évènement,
- Consolider avec les autres parties une liste commune de personnalités à inviter,
- Communiquer sur ce projet uniquement de manière concertée avec les autres parties,
- Participer à l'évènement lors de sa tenue,
- Autoriser les autres parties à communiquer sur le présent partenariat.

### 3.4 Engagements d'InfraNum

InfraNum s'engage à :

- Participer aux réunions de travail organisées entre les parties visant à préparer l'évènement,
- Identifier parmi ses membres et ses contacts les personnes à inviter à l'évènement,
- Consolider avec les autres parties une liste commune de personnalités à inviter,
- Communiquer sur ce projet uniquement de manière concertée avec les autres parties,
- Participer à l'évènement lors de sa tenue,
- Autoriser les autres parties à communiquer sur le présent partenariat.

### 3.5 Engagements de Xp Fibre

Xp Fibre s'engage à :

- Participer aux réunions de travail organisées entre les parties visant à préparer l'évènement,
- Identifier parmi ses membres et ses contacts les personnes à inviter à l'évènement,
- Consolider avec les autres parties une liste commune de personnalités à inviter,
- Communiquer sur ce projet uniquement de manière concertée avec les autres parties,
- Participer à l'évènement lors de sa tenue,
- Autoriser les autres parties à communiquer sur le présent partenariat.

## ARTICLE 4 - COORDINATION / RÉFÉRENTS DU PROJET

La coordination de la convention est assurée par :

- **Pour la Cullettività di Corsica** : Alexandre VICAN / 0630290460 / [alexandre.vican@isula.corsica](mailto:alexandre.vican@isula.corsica)

- **Pour Corsica Fibra :** Stéphane Mattei / 0666682058 / [smattei@corsicafibra.corsica](mailto:smattei@corsicafibra.corsica)
- **Pour la Fédération Française des Télécoms :** Aude Boisseranc / 0630876135 / [aboisseranc@fftelecoms.org](mailto:aboisseranc@fftelecoms.org)
- **Pour InfraNum :** Hervé Rasclard / 0683836119 / [dg@infranum.fr](mailto:dg@infranum.fr)
- **Pour Xp Fibre :** Stéphane Mattei / 0666682058 / [smattei@corsicafibra.corsica](mailto:smattei@corsicafibra.corsica)

Les parties s'engagent à s'informer mutuellement en cas d'absence ou de changement au sein des équipes consacrées à cette opération.

## **ARTICLE 5 - FINANCEMENT ET RÈGLEMENT**

Cette convention n'entraîne aucun flux financier entre les parties.

## **ARTICLE 6 - DURÉE DE LA CONVENTION**

Cette convention est établie pour une durée de 6 mois à compter de la date de la signature. Elle sera reconduite si nécessaire en accord entre les parties selon les évolutions du projet.

## **ARTICLE 7 - RÉSILIATION**

Chacune des parties pourra résilier de plein droit la présente convention en cas de manquement de l'autre partie à ses obligations.

La résiliation interviendra dans le délai de 8 jours à compter de l'envoi d'un simple courriel à l'adresse des partenaires.

## **ARTICLE 8 - CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles, dont le règlement général pour la protection des données (RGPD - UE n° 2016/679 du 27 avril 2016). Notamment, elles s'engagent à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour préserver la sécurité, et la confidentialité, des données à caractère personnel auxquelles elles pourraient éventuellement accéder ou qu'elles pourraient échanger dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

## **ARTICLE 9 - LITIGES**

Les parties s'efforceront de régler tout litige à l'amiable.

A défaut d'accord, l'affaire sera soumise aux tribunaux compétents.



Fait à **Ajacciu** en cinq exemplaires, le \_\_\_/\_\_\_/2023

---

Cullettività di Corsica,  
Représentée par M. Gilles SIMEONI,  
Président du Conseil exécutif de Corse

---

Corsica Fibra,  
Représentée par Lionel Recorbet  
Président de Corsica Fibra

---

Fédération Française des Télécoms,  
Représentée par Michel COMBOT,  
Directeur Général

---

InfraNum,  
Représentée par Hervé Rasclard,  
Délégué Général

---

Xp Fibre,  
Représentée par Lionel Recorbet  
Président de Xp Fibre

